



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1^{er} décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
24 novembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
- 6 DEC. 2022	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 6 DEC. 2022 et publication du - 6 DEC. 2022	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **premier décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absents sans pouvoir :

Patrick PORNET
Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

**OBJET : 2022-044 : Extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS
HIVORY (OP25252)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu des travaux d'extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS HIVORY.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS HIVORY	39 280 €	60.0 %	23 568 €
Extension IGC TELECOM – prop. SAS HIVORY	4 250 €	100.0 %	4 250 €
TOTAL	43 530 €		27 818 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension BTS P. « Les Verrières » - prop. SAS HIVORY dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'amortir** ce fonds de concours en 1 année.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 21534 de l'opération 101 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 6 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Patricia PERRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022